

FORMATION

Maîtriser le parasitisme en adaptant les pratiques de pâturage (bovin, ovin, caprin, équin)

De nombreux éleveurs de ruminants de races locales ont des systèmes pâturants, valorisants des prairies naturelles et pour certains des prairies humides. En 2024, les conditions climatiques humides ont été favorables au développement de parasites internes et ont impacté les animaux (perte de croissance...). Rechercher des méthodes de lutte alternatives aux antiparasitaires est nécessaire. Des leviers résident dans les conduites d'élevage et de pâturage. Pour répondre aux préoccupations d'éleveurs et approfondir ces leviers, le CRAPAL organise une formation avec une spécialiste sur le parasitisme du réseau Pâtur'Ajuste.

Mardi 21 janvier 2025

De 9h30 à 17h30

**À La Ferme des Genettes, chez Maxime LERAT et Dorian ANGOT
La forêt, La Varenne, 49 270 OREE D'ANJOU**

Objectifs :

- Connaître la démarche « Pâtur'Ajuste » et les interactions entre végétations pâturées, parasites et animaux, sous l'effet des pratiques.
- Savoir évaluer les risques parasitaires sur son exploitation (fonction des conditions pédoclimatiques et des pratiques de pâturage) et percevoir les conséquences de ses pratiques (sur l'animal, la végétation et les parasites).
- Identifier des leviers (gestion du pâturage, du troupeau, alimentation...) pour maîtriser le risque parasitaire sur sa ferme et éviter l'utilisation d'antiparasitaires.

Programme :

Matin :

- Présentation de la démarche Pâtur'Ajuste
- Point sur les pratiques actuelles des éleveurs : objectifs, questionnements...
- Cycles de développement des principaux parasites internes.
- Impacts de différents parasites selon les espèces animales.
- Point sur des préconisations connues pour lutter contre les parasites internes : modes et lieux d'actions, conseils pour gagner en efficacité...
- Retours d'expériences d'éleveurs sur la gestion du parasitisme : réussites et échecs.

Après-midi :

- Témoignage de la Ferme des Genettes, élevage ovin et bovin viande, qui se repose beaucoup sur le pâturage de végétations naturelles pour nourrir ses animaux et qui souhaite éviter l'utilisation d'antiparasitaires chimiques.
- Présentation de la stratégie de la ferme sur le parasitisme : pratiques mises en œuvre et résultats obtenus (pas de traitement sur les bovins...).
- Observation des animaux et des prairies. Evaluation des effets des pratiques sur les animaux, les végétations et les parasites (en fonction du climat).
- Analyse des pratiques de la ferme par le groupe.
- Capitalisation : identification de leviers techniques qui peuvent être utilisés par chaque éleveur.
- Bilan de la formation et recueil des attentes pour la suite.

Intervenante :

Sarah Mihout, formatrice, chargée de projet à Scopela (structure de conseil, formation et accompagnement des acteurs de l'élevage et de l'environnement) sur le parasitisme, systèmes herbagers, pâturage et agroécologie. Animatrice du réseau Pâtur'Ajuste.



CRAPAL
Conservatoire des Races Animales
en Pays de la Loire



**Inscription au plus tard
le 10 janvier 2025**

En complétant [le formulaire en ligne](#)

(cliquer sur le lien)

Ou par téléphone auprès d'Elise GUIHENEUF,
Animatrice CRAPAL
07 88 19 74 32

eliseguiheneuf.crapal@gmail.com

Tarifs : gratuit pour les cotisants MSA-VIVEA
Autres publics : nous contacter

Repas : apportez-votre pique-nique

Sarah Mihout est aussi coordinatrice du projet de recherche et développement « Pâturage et gestion du risque parasitaire, Accompagner les éleveurs dans la non-utilisation des traitements anthelminthiques chimiques [...]».

Aides financières pour la formation :

Crédit d'impôt :

Si vous participez à une formation en tant que chef d'entreprise et relevez du régime réel d'imposition sur les bénéfices ou de l'impôt sur les sociétés, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt sur la durée de la formation.

Les exploitants au forfait (micro BA) sont exclus.

Si vous êtes non imposable sur le revenu, vous recevrez un chèque correspondant au montant du crédit calculé.

Si vous êtes imposable, le crédit d'impôt viendra en déduction de la somme à payer.

Montant : 11,62 €/h, soit **81 €/j de formation** (en 2024)

(Pour les formations réalisées en 2023, ce montant est multiplié par 2 pour les entreprises de moins de 10 salariés, réalisant un chiffre d'affaires annuel de moins de 2 millions d'euros).

Pensez à transmettre l'attestation de formation (justificatif) à votre comptable.

Aide au remplacement : vous pouvez bénéficier d'une aide régionale, si vous avez recours à une association de remplacement le jour de votre formation ou dans les 3 mois qui suivent. Possibilité de remplacement à la demi-journée. Montant : 112,5€/j.

Contactez le service de remplacement de votre département.

CRAPAL
Conservatoire des races Animales
en Pays de la Loire,
55 La Moutonnière,
44260 PRINQUIAU

<https://crapal.fr/>

Agrément de formation n° 52440766544

Avec le soutien financier de

